



**Appel à candidatures à un poste de Technicien forestier (H/F) CDD,
au CRPF Bourgogne-Franche-Comté,
délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière**

EMPLOI PROPOSÉ

| | |
|-----------------------------------|--|
| Intitulé du poste : | Technicien Forestier secteur Morvan |
| Type de contrat : | CDD à temps complet d'une durée de de 6 mois renouvelable jusqu'à 15 mois, de droit public, sur la base des dispositions applicables aux agents non titulaire de l'Etat (décret 86-83 du 17/01/1986) Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe |
| Catégorie d'emploi : | B |
| Rémunération : | Barème des rémunérations du CNPF (de 2136€ à 2645 € brut mensuel selon expérience professionnelle antérieure) |
| Résidence administrative : | SAULIEU (21) |
| Prise de poste : | 1^{er} juillet selon disponibilités |

DESCRIPTION DU POSTE

Le Centre régional de la Propriété Forestière de Bourgogne-Franche-Comté a besoin de vous.

Suite au départ en congé parental de l'un de ses personnels titulaires le 20 juin prochain, le CRPF BFC a besoin de vos compétences : vous êtes passionné de forêt, vous disposez de connaissances en termes de mobilisation, d'économie forestière, vous avez l'aptitude à conseiller et le goût pour la transmission des compétences, vous êtes diplomate et savez respecter la position de neutralité liée à celle d'un établissement public, votre profil nous intéresse.

Votre mission, essentiellement réalisée sur le terrain, consiste à procéder à l'instruction des Plans simples de gestion, à animer des réunions, à participer aux études réalisées sur le territoire, et à poursuivre les relations avec les partenaires : organisations professionnelles, élus locaux et Parc Naturel Régional du Morvan....

PRESENTATION DU CNPF

Le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) a pour mission de développer, orienter et améliorer la production des forêts privées en promouvant une gestion forestière durable auprès des propriétaires forestiers privés.

C'est un établissement public de l'Etat placé sous la tutelle du ministère chargé de la forêt. Dans le cadre d'orientations nationales définies par le Conseil d'administration et d'un Contrat d'objectifs et de performance avec l'Etat, les 11 délégations régionales (CRPF), coordonnées par une direction générale, organisent et réalisent les missions de l'Etablissement auprès des propriétaires forestiers en région.

Chaque CRPF dispose d'un Conseil de centre composé d'élus des propriétaires forestiers de la région, chargé notamment de l'agrément des documents de gestion durable (DGD) et de la priorisation des actions de développement forestier. Plus d'informations sur le CRPF BFC : <https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/>

L'antenne Morvan se concentre sur le massif caractérisé par sa sylvoécologie à la croisée de 4 départements : Nièvre, Yonne, Côte d'Or et Saône-et-Loire. La forêt est une composante majeure du territoire (50% du territoire) et plus particulièrement la forêt privée qui représente plus de 80% de la surface partagée entre 17 000 propriétaires. Les forêts sont pour moitié feuillues et pour moitié résineuses. L'antenne Morvan du CRPF accueille 2 postes de techniciens : un technicien instructeur et le technicien du poste ici proposé. Ce dernier travaillera en étroite collaboration avec le PNR du Morvan.

PROFIL RECHERCHÉ

Technicien Forestier option production forestière ou gestion forestière ou diplôme de même niveau incluant une expérience significative en forêt.

- Compétences et qualités requises

Savoir-faire

Capacité à mettre en application des règles, des normes, des procédures

Capacité à intégrer de nouvelles connaissances et à transmettre

Capacité d'expression orale et qualités rédactionnelles

Disposition aux relations extérieures et au travail en équipe

Savoir être

Diplomate

Capacité de négociation

Sens de l'organisation

Connaissances

Connaissance des techniques forestières et sylvicoles

Connaissance de la forêt et de l'économie forestière

Connaissance des partenaires de la forêt privée

Permis B obligatoire

AVANTAGES

- 25 jours de congés annuels et 19 jours RTT
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 8 €, pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Télétravail envisageable à hauteur de 1 jour par semaine après 1 an de service (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire) ;
- Remboursement des transports en commun à hauteur de 50% ;
- Participation mutuelle à hauteur de 15€ mensuels

PERSONNES A CONTACTER

Soraya BENNAR, directrice-adjointe : 03 80 53 10 07 ou 06 12 01 49 93 – soraya.bennar@cnpf.fr

DEPOT DE CANDIDATURE

Envoyer par mail ou par courrier, avant le 17 juin, un dossier comprenant :

- une lettre manuscrite de motivation
- un CV

à : M. le Directeur du CRPF Bourgogne-Franche-Comté - 18 boulevard Eugène Spuller - 21000 DIJON

Mail : bfc@cnpf.fr

Les candidats retenus seront invités à se présenter devant une commission de sélection qui se réunira avant la fin du mois de juin.